

il de la dite Commune .  
 disparu Monsieur Charles  
 Boisseau âgé de trente trois  
 années Marchand Charronnerie  
 une Modeste Leclerc demeurant au  
 Bourg du dit village, lequel  
 date pour ce fait de M. Gravu  
 son père protestant Cet élu a été  
 affranchi de deux ans en 1793  
 au titre de boulanger en la  
 commune de la Brieure Commune de  
 M. Pierre philippe Leclerc son  
 propriétaire dans sa profession âgé  
 de quarante et un ans demeurant à  
 la dite Brieure à Sargé : Nous à dit  
 Leclerc du Bourg de Sargé,  
 Modeste Leclerc son épouse  
 et sa maison et demeure au Bourg  
 d'un enfant Male qu'il nous  
 a donné il a donné le prénom  
 Daniel - De laquelle déclaration  
 est conformité de la loi d'après  
 de naissance qui d'après lecture  
 signé de Montbrun le que de tou

234

Le seize décembre l'an Mil huit cent quatre-vingt-un ,  
 dix heures du Matin .  
 Devant nous Pierre Choinet adjoint au Maire de la Commune  
 France de la Souffre le Bruant Canton de Montfort arrondissement de  
 Bayeux département de la Mayenne, soussigné faisant les  
 fonctions d'affaire publie de la ville de la dite Commune ;  
  
 Et Comparses à nous Jean Dauoust Compagnon  
 Charpentier âgé de trente ans, Mari de Marie Durand ,  
 Léonard Durand à Sargé, affranchi pour ce fait du père François 1.  
 Durand son beau-père aussi charpentier âgé de cinquante  
 quatre ans et de Jean Morin fabricant de toile, âgé  
 de quarante-neuf ans, tous les deux demeurant commune  
 du dit Sargé ; Nous à dit, déclaré et affirmé qu'ayant  
 sur les dix-sept heures du Matin , la veille Marie Durand, Yvonne  
 Gaudet et accouchée en la maison et demeure au dit Sargé ,  
 d'un enfant Male qu'il nous a présenté et auquel il a donné  
 Le prénom de Jean : De laquelle déclaration nous avons  
 bien tenu compte de la loi , d'après l'acte de Naissance  
 qui d'après lecture faite , a été signé de nous Seullement ,  
 tous les sus établis ayant déclaré ne faire qu'après la ayant  
 été Enquis .  
 un Mot Mayo approuve Nul .

Choinet